

2024/63



REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE GROSLAY

DEPARTEMENT DU  
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE SARCELLES

CANTON DE  
DEUIL-LA BARRE

**DECISION N° 2024 - 63**

**Objet : Maintenance, assistance et hébergement des progiciels de finances et ressources humaines CIRIL - Signature du marché**

**Le Maire de Groslay,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,

**VU** le Code de la Commande Publique notamment son article R2122-8 et suivants concernant les marchés publics passés sans publicité ni mise en concurrence préalables,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 déléguant à Monsieur le Maire les pouvoirs prévus et énumérés à l'article L 2122-22 susvisé, et l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 150 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et 200 000 € HT pour les marchés de travaux, et au-delà de ces montants jusqu'au seuil des procédures formalisées, sur avis conforme de la Commission d'appel d'offres statuant en qualité de Commission des Marchés, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** la procédure de consultation sans publicité ni mise en concurrence préalables et la proposition de la Société CIRIL GROUP, SIRET n° 305 163 040, ayant son siège social 49, avenue Albert Einstein – BP 12074- 69 603 Villeurbanne Cedex,

**VU** les crédits inscrits au budget,

**CONSIDERANT** la nécessité de souscrire un contrat pour la maintenance, l'assistance et l'hébergement de progiciels Finances et Ressources Humaines, afin de conserver et maintenir des logiciels en parfait état de fonctionnement,

### DECIDE

**ARTICLE 1** : de signer le marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025, avec la Société CIRIL GROUP (SIRET 305 163 040) ayant son siège social 49, avenue Albert Einstein- BP 12074- 69 603 Villeurbanne Cedex, pour la maintenance, l'assistance et l'hébergement des progiciels Finances et Ressources Humaines (N°2024-07680 GF-GRH et N°2024-07680 HEB GF-GRH) de la ville.

Ce marché, d'une durée initiale de 12 mois, pourra ensuite être renouvelé tacitement pour une nouvelle période de 12 mois, (il s'achèvera au maximum le 31.12.2026).

**ARTICLE 2** : Les dépenses liées à ce marché sont d'un montant de :

- Maintenance- Assistance Finances-RH : 9 629 € HT par an soit 11 554,80 € TTC, facturable trimestriellement ;
- Hébergement : 8 966 € HT par an soit 10 759,20 € TTC, facturable annuellement.

Ces dépenses seront imputées sur les budgets d'investissement et de fonctionnement 2025 et 2026 de la ville.

**ARTICLE 3** : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée, en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** : La présente décision fera l'objet d'une communication au prochain Conseil Municipal.

Fait à Groslay, le 27 novembre 2024

Transmis pour notification le :

Certifié exécutoire par le Maire  
le

  
**Patrick CANCOUËT**



La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa date de notification